



6, rue le Corbusier – Z.I. Les Plesses
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
B.P. 11850
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE
BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Rue du Plessis aux Moines

**Lotissement à
usage principal d'habitation
"Le Clos du Régent"**

LT ARCHI
25, rue du Château - 85800 St Gilles Croix de Vie
Tél. 02.51.55.81.49
e-mail : contact@ltarchi.fr
Débit au capital de 10 000 €
SIRET 476 341 685 00035 APE 7111Z



25, rue du château
85800 St Gilles-Croix-de-Vie
02 51 55 81 49
contact@ltarchi.fr

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

VU POUR ETRE ANNEXE A MON
ARRETE EN DATE DU

26 OCT. 2021

Le MAIRE
B. GAUVRIT

Aux Sables d'Olonne,
Le 28/07/2021
L'aménageur



26 rue J.Y Cousteau ■ BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 ■ contact@geouest.fr



Sommaire

| | |
|---|-----------------------------|
| 1. TRAVAUX | 3 |
| a) Première phase | 3 |
| b) Deuxième phase | Erreur ! Signet non défini. |
| c) Troisième phase | Erreur ! Signet non défini. |
| 2. VOIRIE | 3 |
| 2.1. Description | 3 |
| 2.2. Terrassements | 4 |
| 2.3. Structures | 4 |
| 3. ASSAINISSEMENT | 4 |
| 3.1. Eaux pluviales | 4 |
| 3.2. Eaux usées | 5 |
| 4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE | 6 |
| 5. ELECTRICITE | 6 |
| 6. ECLAIRAGE PUBLIC | 6 |
| 7. TELEPHONE | 6 |
| 8. RESEAU GAZ | 7 |
| 9. PLANTATIONS - ESPACES VERTS | 7 |
| 10. SIGNALISATION | 7 |
| 11. ORDURES MENAGERES | 7 |



1. TRAVAUX

Le présent programme des travaux et les plans généraux annexés définissent les travaux de viabilisation du lotissement « Le Clos du Régent » sur la Commune de Beaulieu sous la Roche.

L'accès automobile pourra s'effectuer par les rues du Plessis aux Moines et du Grand Moulin (voie A).

Le tracé et les caractéristiques des ouvrages décrits ci-après pourront être adaptés en fonction des contraintes techniques, avis et études détaillés des services concessionnaires, si besoin est, avant exécution.

Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :

a) Première phase

- nettoyage du terrain, défrichage, remodelage ;
- terrassements généraux ;
- réseaux eaux usées, eaux pluviales ;
- ouvrage de rétention ;
- branchements particuliers eaux usées, eaux pluviales ;
- voirie provisoire en bicouche ;
- réseaux eau potable, téléphone (génie civil), électricité, éclairage public (sauf candélabres) et gaz (si desserte) ;
- branchements particuliers eau potable, téléphone, électricité et gaz (si desserte).

b) Deuxième phase

- bordures ;
- chaussée définitive et stationnements ;
- candélabres ;
- empièvements et finitions des trottoirs et allées piétonnes ;
- espaces verts et plantations ;
- signalisation horizontale et verticale.

2. VOIRIE

2.1. Description

D'une emprise minimum de 7.50 mètres de largeur, la voie principale de desserte, nommée Voie A, aura les caractéristiques suivantes :

- Une chaussée partagée à double sens de 5.00 m de largeur à simple dévers avec caniveau désaxé à 2.50 m de la limite de propriété ;
- Une sur largeur de 2.50 m ponctuée de stationnements longitudinaux ;

La voie B en liaison avec la voie A, aura les caractéristiques suivantes :

- Une chaussée partagée à double sens de 5.00 m de largeur à simple dévers avec caniveau désaxé à 2.50 m de la limite de propriété ;
- Une sur largeur de 2,50 m pour stationnements longitudinaux ;
- Une palette de retournement avec une aire de stationnement de 4 places et une bande d'espace vert ;

Les intersections entre la voie A et B seront traitées en enrobé de couleur.



2.2. Terrassements

La réalisation des fonds de forme de la chaussée nécessitera des travaux de terrassements en légers déblais/remblais par rapport au terrain naturel.

Avant l'exécution des terrassements, il sera procédé à un nettoyage du terrain qui consistera principalement à un débroussaillage, à l'arasement des talus et à l'enlèvement des clôtures pouvant gêner la construction des voies.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies et aires de stationnement et régalande ou stockée dans l'emprise du lotissement. Les déblais de terrassements seront utilisés sur place ou évacués à l'extérieur du chantier.

2.3. Structures

La chaussée, les stationnements seront réalisés de la façon suivante :

- Couche de forme en grave 0/60 sur une épaisseur de 0,40 m ;
- Couche de fondation en grave non traitée (GNT) 0/31,5 sur une épaisseur de 0,10 m ;
- Revêtement en enrobé dense à chaud 0/10 à 150 kg/m².

Les bordures et caniveaux seront en béton, de type suivant :

- Caniveau type CC1 à 2.50 m de la limite des propriétés ;
- Fondation pour futur mur de clôture réalisée en parpaings semi-pleins avec semelle ferrillée pour les façades des lots en limite de voirie et CS1 au droit des accès privés côté domaine privé ;
- Bordures T2 en fond de parkings et en délimitation des réserves foncières ;
- Bordures T2 en délimitation des espaces verts ;
- Bordure basse franchissable type A1/AC1 respectivement en limite de chaussée/trottoir et chaussée/espaces verts en entrée de lotissement.

3. ASSAINISSEMENT

Le réseau intérieur du lotissement sera de type séparatif.

3.1. Eaux pluviales

Les eaux de ruissellement de la voirie et de drainage des parcelles seront collectées par des canalisations de diamètre Ø 300 à 400 posées sous chaussée et espaces verts. Les eaux collectées seront dirigées gravitairement vers le bassin de rétention projeté.

COLLECTEUR

Les canalisations de Ø 300 à 400 mm seront en PVC CR8 ou en béton 135 A.

Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø 1000 mm avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde. Ils seront réalisés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS et BOITE DE BRANCHEMENT

Ils seront constitués par des tuyaux de Ø 160 mm, prolongés de 1,00 m à l'intérieur de la propriété.

Pour chaque lot, il sera posé, en limite de propriété (sur le domaine public), une boîte de branchement par regard tabouret avec une antenne pénétrant sur un mètre à l'intérieur des lots (voir Plan PA8.2 – Assainissement EU/EP).



Les boîtes de branchement seront circulaires de diamètre 315 mm avec tête de regard bétonnée 50 x 50 et tampon en fonte estampillé EP.

Les raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard avec cunette.

Les emplacements des regards tabourets portés sur le plan d'assainissement sont donnés titre indicatif. Ils pourront être modifiés en fonction des impératifs de chantier.

BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE

Il est prévu la pose de grilles ou bouches avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales de la voirie. Celles-ci seront réalisées comme suit :

- Cheminée en béton de diamètre Ø 500,
- Bac de décantation de profondeur minimale 0,30 m,
- Raccordement direct du tuyau de branchement sans dispositif siphonide,
- Avaloirs et grilles conformes à la norme handicapé (espacement des barreaux < 2cm).

Les raccordements au réseau seront constitués par des tuyaux de Ø 200 mm piqués dans les regards ou directement sur les canalisations.

3.2. Eaux usées

Le réseau eaux usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du lotissement. Elles seront captées par des collecteurs Ø 200 mm posés sous chaussée et dirigées gravitairement vers le réseau existant sous la chaussée de la Rue du Plessis aux Moines.

Les collecteurs seront constitués par des tuyaux en PVC CR 16.

Les regards de visite seront préfabriqués, de Ø 1000 mm avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde estampillés EU. Ils seront réalisés à chaque changement de pente et de direction.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS ET BOÎTE DE BRANCHEMENT

Ils seront constitués par des tuyaux en PVC CR16 de Ø 125 mm prolongés de 1,00 mètre à l'intérieur des lots.

Les raccordements sur le réseau principal se feront soit par culotte Ø 125/200, soit par piquage sur regard de visite avec façonnage de la cunette.

Pour chaque lot, il sera posé, en limite de propriété (sur le domaine public), une boîte de branchement par regard tabouret. Elles seront circulaires de diamètre 250 mm avec tête de regard bétonnée 50 x 50 et tampon en fonte.

Les emplacements des regards tabourets portés sur le plan d'assainissement sont donnés titre indicatif. Ils pourront être modifiés en fonction des impératifs de chantier.

NB : Un plan de récolement, une inspection télévisée, des tests d'étanchéité et de compactage des tranchées seront réalisés sur l'ensemble du réseau d'assainissement d'eaux usées posé.



4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

Des canalisations de diamètre suffisant à la desserte propre du lotissement seront posées à partir du réseau AEP existant de la du Plessis aux Moines (suivant études et exigences techniques de VENDEE EAU).

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m avec enrobage de sable.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

Chaque lot sera raccordé par un branchement en matière plastique 18,6/25 dont l'extrémité sera placée dans un citerneau posé à 1,00 m environ à l'intérieur du lot.

La protection incendie sera assurée par le poteau incendie existant sur la rue du Plessis aux Moines.

5. ELECTRICITE

L'alimentation électrique basse tension sera effectuée en souterrain à partir du réseau existant sur la rue du Plessis aux Moines. (suivant études et exigences techniques des services d'ENEDIS).

Un coffret de branchement sera mis en place pour chaque parcelle.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de l'ensemble du lotissement sera assuré par des candélabres en acier galvanisé équipés de lampe basse consommation ou d'un matériel différent agréé par la Municipalité.

L'ensemble du matériel sera de classe II, à savoir :

- Lanterne de classe II fermée ;
- Boîtier de raccordement classe II dans candélabres ;
- Appareillage des lanternes incorporé.

Les candélabres auront une hauteur minimale de 3,50 m.

NB : L'emplacement des points lumineux porté sur le plan annexé (PA8.3) est donné à titre indicatif.

7. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication.

Les fourreaux seront en PVC type France Télécom, de Ø 42/45 pour le réseau principal et le Ø 25/28 pour les branchements individuels.

Les chambres de tirage seront de type L1T, L2T avec trappe en acier.

Un regard de type 0,30 x 0,30 ou LOT sera posé dans chaque lot.



L'alimentation se fera à partir du réseau existant sur la rue du Plessis aux Moines suivant études et exigences des services techniques de ORANGE.

Les travaux de génie civil seront effectués suivant études et exigences du Syndicat Départemental d'Electrification de La Vendée.

8. RESEAU GAZ

Le lotisseur se réserve la possibilité de mettre en place un réseau Gaz en bordure de voie pour la desserte des lots. Suivant études et exigences de SOREGIES, le projet nécessitera une extension depuis le réseau existant sur la rue du Plessis aux Moines.

Suivant, accord et convention passés avec la Société gestionnaire, l'implantation des coffrets Gaz se fera à côté du coffret électrique.

9. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements paysagers comprendront :

- Le nettoyage et le débroussaillage des arbres et haies existants conservés dans l'emprise du lotissement, avec élagage de ceux-ci si besoin est ;
- L'engazonnement et plantation des espaces communs définis au plan de composition.

10. SIGNALISATION

Une signalisation horizontale et verticale sera mise en place suivant les exigences réglementaires.

11. ORDURES MENAGERES

La collecte se fera en porte à porte.



